Adoption du 4ème paquet ferroviaire

Le 14 décembre 2016, le Parlement européen s'est prononcé en faveur de l'adoption du quatrième paquet ferroviaire.

L'analyse du vote du Parlement européen

Date du vote : **14 décembre 2016**
Rapporteur :
David-Maria SASSOLI

Votes pour : **250**

Votes contre : **459**

Abstention : **1**

Attention : ce vote a été formulé et adopté par la négative

Validé

Ce vote marque le parachèvement de la libéralisation ferroviaire. **Attention : il a été adopté par un vote formulé par la négative : les Verts, les communistes, l'extrême droite et les populistes ont en effet demandé un vote de rejet d'ouverture à la concurrence.**

Ce texte marque la fin du processus de libéralisation ferroviaire au sein de l'Union européenne par l'adoption du quatrième paquet ferroviaire après des négociations qui ont duré près de quatre ans.

Ce vote est issu d'une procédure législative ordinaire sur la proposition du Conseil. Le paquet prévoit en effet la **soumission du marché du transport de voyageurs à la concurrence par l'obligation d'ouvrir tout appel d'offre dans le but d'en intensifier la pression concurrentielle**.

Cette mesure intervient quinze ans après les premières directives de libéralisation du rail. Le premier paquet en 2003 prévoyait l'extension, pour le fret, des droits d'accès à la partie nationale du réseau transeuropéen. Une année plus tard, le deuxième paquet a ouvert le fret à la concurrence pour les liaisons internationales d'abord puis nationales. Le troisième, intervenu en 2010, a prévu l'ouverture du transport international de voyageurs à la concurrence. Ce quatrième paquet en constitue ainsi l'aboutissement par l'ouverture des marché nationaux de transports de voyageurs.

Dès lors, les compagnies seront en mesure d'offrir de nouveaux services commerciaux sur les lignes nationales à partir du 14 décembre 2020 et les appels d'offre seront rendus obligatoires à partir de décembre 2023 pour tout nouveau contrat de service public.
En raison de nombreuses oppositions, notamment au regard d'un manque de garanties quant aux droits des cheminots, **un vote de rejet** a été sollicité.

Pour en savoir plus :
http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20161208IPR55151/les-deputes-soutiennent-les-regles-visant-a-developper-le-transport-ferroviaire
https://oeil.secure.europarl.europa.eu/oeil/popups/summary.do?id=1469092&t=e&l=fr

Les conséquences du vote

État des lieux de la procédure

Publié au Journal Officiel le 23 décembre 2016, le texte est désormais en vigueur.

Ce qu'il faut retenir du texte

Le vote du Parlement européen du 14 décembre 2016 porte sur l'adoption du quatrième paquet ferroviaire en vue de l'ouverture à la concurrence du transport de voyageurs.

La principale mesure de ce vote consiste dans le fait d'imposer l'ouverture des procédures de passation de services publics liés à la fourniture de services ferroviaires nationaux de voyageurs au sein de l'Union européenne.

Toutefois, il restera loisible aux Etats membres d'octroyer certains contrats directement, sans procédure de mise en concurrence, uniquement si elle permet l'amélioration des conditions de transport pour les voyageurs.

Afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêt, le texte impose une obligation d'égal accès pour tout opérateur aux voies et aux gares.

Enfin, le Parlement a approuvé dans le même temps une déclaration annexe qui contraint les Etats au maintien des droits des travailleurs en cas de transfert d'entreprises en prenant des mesures supplémentaires de protection du personnel.

Co-Financé par : Commission européenne

Mouvement Européen France

Les votes des députés européens par groupes

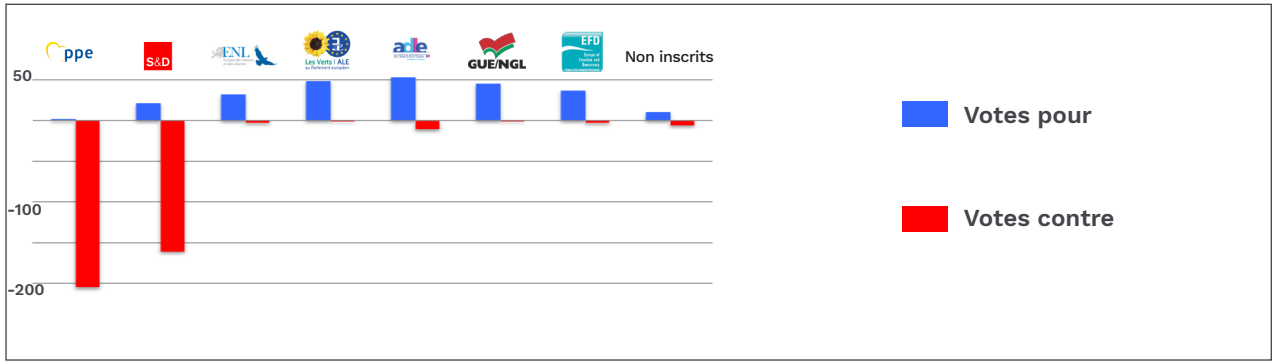

Le vote en chiffres

Le Parlement européen s'est prononcé contre le rejet du 4ème paquet ferroviaire à **250 voix pour, 459 voix contre et 1 abstention.**

Côté français :
0 Abstention
4 Députés européens n'ont pas pris part au vote ou ont été excusés.

Positionnement des députés européens français

POUR

(l'adoption du 4ème paquet ferroviaire)

ppe

Michèle ALLIOT-MARIE, Alain CADEC, Arnaud DANJEAN, Michel DANTIN, Rachida DATI, Angélique DELAHAYE, Françoise GROSSETÊTE, Brice HORTEFEUX, Marc JOULAUD, Alain LAMASSOURE, Jérôme LAVRILLEUX, Constance LE GRIP, Nadine MORANO, Elisabeth MORIN-CHARTIER, Renaud MUSELIER, Maurice PONGA, Franck PROUST, Anne SANDER, Tokia SAÏFI

S&D

Eric ANDRIEU, Guillaume BALAS, Pervenche BERÈS, Jean-Paul DENANOT, Sylvie GUILLAUME, Louis-Joseph MANSCOUR, Edouard MARTIN, Emmanuel MAUREL, Gilles PARGNEAUX, Vincent PEILLON, Christine REVAULT D'ALLONNES, Virginie ROZIÈRE, Isabelle THOMAS

Non inscrits

Aymeric CHAUPRADE

CONTRE

(l'adoption du 4ème paquet ferroviaire)

ENL

LOUIS ALIOT, Marie-Christine ARNAUTU, Nicolas BAY, Dominique BILDE, Marie-Christine BOUTONNET, Steeve BRIOIS, Mireille D'ORNANO, Edouard FERRAND, Sylvie GODDYN, Jean-François JALKH, Marine LE PEN, Gilles LEBRETON, Philippe LOISEAU, Dominique MARTIN, Bernard MONOT, Sophie MONTEL, Joëlle MÉLIN, Florian PHILIPPOT, Jean-Luc SCHAFFHAUSER, Mylène TROSZCZYNSKI

GUE/NGL

Patrick LE HYARIC, Jean-Luc MÉLENCHON, Younous OMARJEE, Marie-Christine VERGIAT

Les Verts | ALE

José BOVÉ, Karima DELLI, Pascal DURAND, Yannick JADOT, Eva JOLY, Michèle RIVASI

Non inscrits

Bruno GOLLNISCH

adle

Jean ARTHUIS, Jean-Marie CAVADA, Sylvie GOULARD, Nathalie GRIESBECK, Dominique RIQUET

EFD

Joëlle BERGERON